JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7320016301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7320016301

Cette annonce a été mise en ligne le **28 février 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **47 - LOT ET GARONNE**

SCI MASCAYRAT

Au capital de 419 234,80 €
RCS AGEN n°409 530 516
Siège social : "Mascayrat" - 47150 MONFLANQUIN
AGE du 31 janvier 2023
Continuation de la société avec les héritiers et associé unique : Par suite du décès de M. Paulus RONCKEN, survenu le 21 juillet 2022, l'assemblée générale réunie à l'extraordinaire, déclare la continuation de la société avec l'associé unique et les héritiers mentionnés à l'Acte des dernières volontés et Héritage du défunt en date du 28 janvier 2022 et du Certificat Européen de Succession en date du 6 décembre 2022, à savoir :
- Mme Vladimira PAJEROVA, son épouse, demeurant Misenka 92/2 - Prague I - République Tchèque, héritière à hauteur de 35% de la succession, soit 9100 parts
- Mme Joy Maria Patricia RONCKEN, sa fille, demeurant Aridigeen, The Mariana, Blackrock, T12F8HE - CORK, Irlande, héritière à hauteur de 16,67% de la succession, soit 4334 parts,
- Mme Ursula Henrietta Paula RONCKEN, sa fille, demeurant Villa 19, The Crest, Vale Formosa, 81000-267 - LOULE, Portugal, héritière de 48,33% de la succession, soit 12566 parts,
- La Société TOMASIN HOLDING, personne morale de droit étranger à associé unique, sise Fugnerevo Namesti 1808/3 Nove Mesto, 1200, titulaire de 1500.
Nomination d'un nouveau gérant : Par suite du décès du gérant, l'assemblée générale, réunie à l'extraordinaire, décide de nommer Mme Vladimira PAJEROVA, née le 2 mai 1961 à HOLESOF, République Tchèque, demeurant Misenka 92/2, 110100 PRAGUE I - République Tchèque, en qualité de gérante.
Modification des Statuts : Par suite de ces modifications,

l'Assemblée générale, réunie à l'extraordinaire, décide de modifier les articles 6 et 8 des Statuts de la société.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex